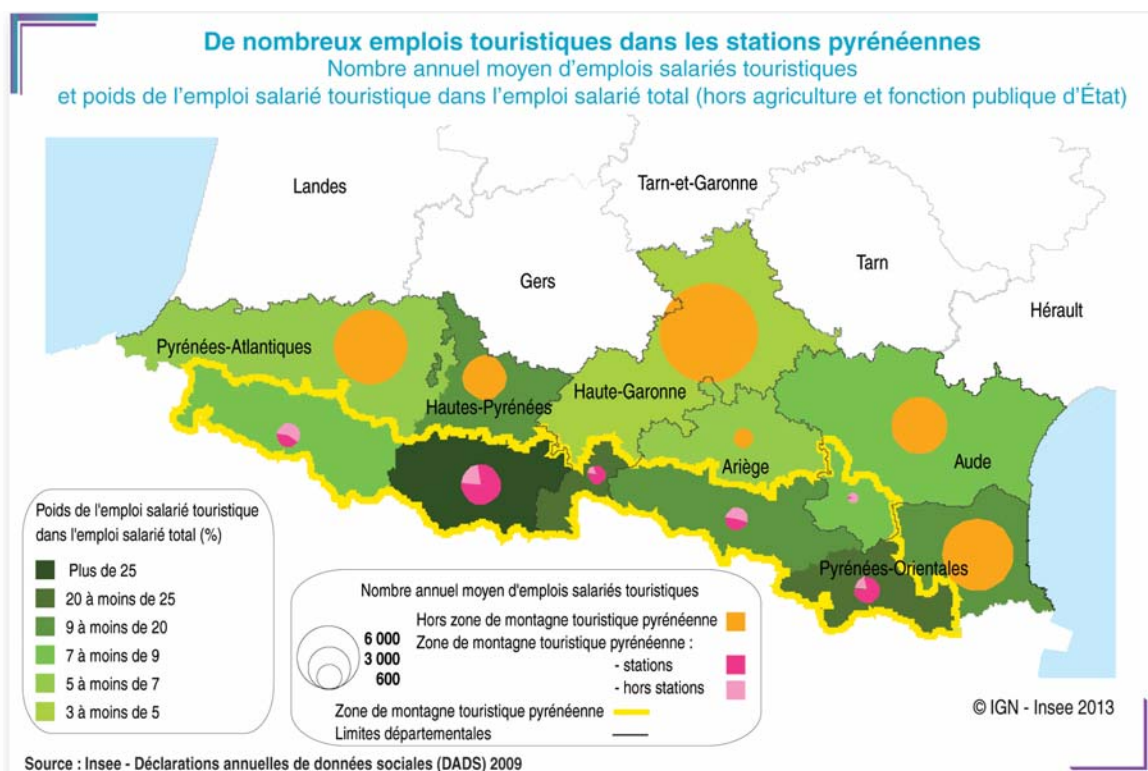


Zone de montagne touristique pyrénéenne : 1 emploi salarié sur 6 est touristique

En 2009, dans la zone de montagne touristique pyrénéenne, les emplois salariés générés par le tourisme représentent 16 % de l'emploi salarié total, soit 8 600 emplois en moyenne annuelle. Cette part place la zone derrière les Alpes mais devant les autres montagnes métropolitaines. Près des deux tiers de ces emplois sont situés dans les stations. Le territoire se caractérise par un volume relativement important d'emplois touristiques dans les thermes et le commerce alimentaire, et plus en été qu'en hiver. Moins d'un tiers des emplois sont occupés par des saisonniers. La majorité d'entre eux enchaîne plusieurs contrats et un sur six gagne plus d'un smic annuel.



Thierry GUILLAUME (Insee Midi-Pyrénées)
avec la collaboration d'Isabelle Dioum (Insee Languedoc-Roussillon)

Sur les 1 182 communes appartenant au « massif des Pyrénées » tel qu'il est défini dans le décret de 2004 relatif à la délimitation des massifs, la zone d'observation de la Confédération Pyrénéenne du Tourisme comprend 630 communes réparties sur trois régions, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, et six départements recouverts partiellement par les Pyrénées. Cet espace, dénommé « zone de montagne touristique

pyrénéenne », est caractérisé par la fréquentation d'une clientèle touristique spécifiquement en quête d'un environnement de montagne. De ce fait, il exclut Lourdes fréquentée essentiellement pour ses pèlerinages, ainsi que les communes littorales. Ce territoire est composé de 106 communes situées en « stations » et de 524 « hors stations ». La zone « stations » regroupe les stations de sports d'hiver et les communes situées à proximité abri-

tant certains hébergements touristiques liés à la station. La zone « hors stations » est caractérisée par une fréquentation qui n'est pas directement liée à la proximité d'une station de sports d'hiver.

Un emploi salarié sur six lié au tourisme

Dans la zone de montagne touristique pyrénéenne, les hôtels et les campings représentent les deux-tiers de la capacité d'accueil (en places-lits) de l'hébergement marchand. Lors des saisons d'hiver 2008-2009 et d'été 2009, ils ont généré près d'un million de séjours, soit trois millions de nuitées. Cette affluence a des retombées économiques, notamment en termes d'emploi. Ainsi, dans les établissements relevant d'une activité considérée comme touristique et fournissant directement des biens et services aux touristes, les emplois salariés touristiques représentent 16 % de l'emploi salarié total de la zone en 2009, soit 8 600 emplois en moyenne annuelle. Ce poids est inférieur à celui observé dans les Alpes (20 %) mais largement supérieur à celui des autres montagnes métropolitaines (Vosges, Jura et Massif central avec respectivement 9 %, 8 % et 5 %).

L'emploi salarié lié au tourisme représente 16 % de l'emploi salarié total

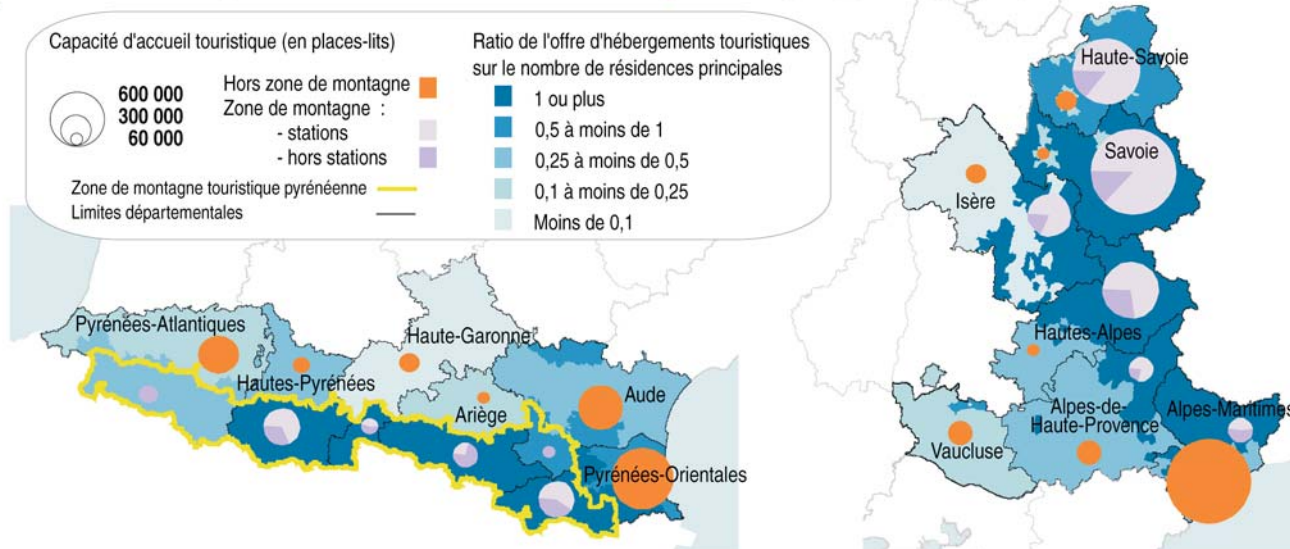
Nombre et poids de l'emploi touristique dans l'emploi total selon le type d'espace

	Emploi salarié total	Emploi salarié touristique	Poids de l'emploi touristique dans l'emploi salarié total	Emploi salarié touristique	
	Moyenne annuelle		%	Moyenne juillet-août	Moyenne février-mars
Zone de montagne touristique pyrénéenne	54 500	8 600	15,7	10 700	9 600
- Stations	18 800	5 600	29,5	6 300	7 100
- Hors-stations	35 700	3 000	8,5	4 400	2 500
Montagne Hautes-Pyrénées	13 100	3 400	25,5	3 900	4 100
Montagne Haute-Garonne	3 500	800	23,1	1 100	800
Montagne Pyrénées-Orientales	7 300	1 600	22,0	2 000	1 900
Montagne Ariège	11 700	1 300	11,1	1 700	1 400
Montagne Aude	2 800	200	8,3	300	200
Montagne Pyrénées-Atlantiques	16 100	1 300	8,0	1 700	1 200

Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009

Une densité d'hébergements touristiques comparable à celle des Alpes

Capacité d'accueil dans les zones de montagne touristiques pyrénéenne et alpine



Note de lecture : pour calculer le nombre de places-lits, une chambre d'hôtel compte pour 2 places-lits, un emplacement de camping pour 4, une résidence secondaire pour 5. Pour les autres hébergements collectifs touristiques, les informations sont disponibles dans le parc de l'enquête.

© IGN - Insee 2013

Un impact fort dans les Hautes-Pyrénées

Pour deux départements sur les six couverts par la zone de montagne touristique pyrénéenne, la montagne est à l'origine d'au moins la moitié des emplois salariés touristiques (56 % en Ariège et 50 % dans les Hautes-Pyrénées). Son impact est plus limité dans les autres départements : 14 % des emplois salariés touristiques sont situés dans cette zone de montagne dans les Pyrénées-Orientales, 9 % dans les Pyrénées-Atlantiques, 4 % en Haute-Garonne, en raison du volume important d'emplois touristiques autour de l'agglomération toulousaine, et 3 % seulement dans l'Aude du fait de l'impact fort du tourisme littoral et de la Cité de Carcassonne.

Mais à l'échelle infradépartementale, le poids du tourisme dans l'emploi salarié total peut être important : il varie ainsi de 8 % dans la zone de montagne des départements des Pyrénées-Atlantiques et de l'Aude à 26 % dans celle des Hautes-Pyrénées. Il est de 11 % en Ariège en raison d'une plus grande diversité des activités.

Un poids plus important en station...

Dans la zone de montagne touristique pyrénéenne, les communes situées en station concentrent 65 % de l'emploi salarié touristique total, contre 85 % dans les Alpes. Les emplois liés aux activités touristiques représentent 30 % des emplois salariés dans les stations, contre seulement 8 % en montagne hors stations. En stations, leur poids est néanmoins plus faible que dans les Alpes (40 %). À l'inverse, en montagne hors station, il est plus important que dans les Alpes (5 %). Les stations de la montagne touristique pyrénéenne offrent trois hébergements touristiques (chambres d'hôtels, appartements dans les résidences de tourisme, résidences secondaires, emplacements de camping...) pour une résidence principale, soit un peu moins que dans les Alpes (3,5). Cependant, en montagne hors stations, le ratio est plus fort dans les Pyrénées. L'offre en emplacements de campings est, quant à elle, plus développée sur le massif pyrénéen. Dans les départements, l'emploi touristique présent sur la zone de montagne est parfois très concentré dans les sta-

tions : 80 % de l'emploi salarié touristique total dans les Pyrénées-Orientales, 79 % en Haute-Garonne et 76 % dans les Hautes-Pyrénées. A contrario, en Ariège et dans les Pyrénées-Atlantiques, il est légèrement plus important en montagne hors stations que dans les stations.

... et dans les thermes et le commerce alimentaire

Comparées aux autres espaces montagneux de métropole, les Pyrénées se caractérisent par une présence très importante de thermes. Les activités thermales représentent ainsi 8 % de l'emploi salarié touristique. Cette part est six fois plus élevée que dans celles des autres montagnes métropolitaines. Autre spécificité locale, le commerce alimentaire de proximité, activité qui ne relève pas uniquement du tourisme, est presque deux fois plus développé que dans les Alpes. A contrario, les hôtels et autres hébergements touristiques ainsi que la restauration sont les principales pourvoyeuses d'emplois (respectivement 17 %, 16 % et 12 % de l'emploi salarié touristique total), mais elles pèsent moins dans l'emploi touristique total

M

Méthode d'estimation de l'emploi lié au tourisme

La méthode d'estimation de l'emploi touristique concerne seulement l'**emploi salarié**. Elle porte uniquement sur l'emploi direct. Pour mesurer l'emploi touristique salarié, les établissements employeurs sont classés selon l'intensité touristique de leur activité et le niveau d'équipement touristique de la commune dans laquelle ils sont implantés. Dès lors, pour chaque croisement de ces critères, une part plus ou moins importante de leur emploi est retenue et qualifiée de touristique (cf. tableau). La méthode repose sur l'exploitation des DADS (Déclarations annuelles de données sociales) pour l'année 2009. Les emplois dans les campings municipaux ou dans les remontées mécaniques sont sous-estimés car ils sont parfois rattachés aux mairies par le biais de régies : ils ne sont alors pas identifiables en tant qu'emplois touristiques.

Cette étude analyse les caractéristiques des saisonniers dans les activités touristiques. Les saisonniers d'hiver sont par convention ceux dont la période de rémunération débute au plus tôt le 1^{er} décembre 2008 et se termine au plus tard le 30 avril 2009. Les saisonniers d'été sont ceux dont la période de rémunération débute au plus tôt le 1^{er} mai 2009 et se termine au plus tard le 30 septembre 2009. Le zonage « station-hors stations » des Alpes et des autres montagnes métropolitaines est celui des Espaces Touristiques Nationaux 2012.

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique (exemple : hôtellerie)	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique (exemple : restauration, café-tabac)	Emploi saisonnier + une partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + une partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (exemple : activités sportives, supermarchés et hypermarchés)	Emploi saisonnier + une partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique (exemple : commerce de détail de l'habillement)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (exemple : industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

que dans les autres montagnes. Cette différence peut notamment s'expliquer par un tourisme de proximité plus développé avec des séjours plus courts pendant la saison d'hiver : 2 jours en moyenne, contre 3,5 jours dans les Alpes.

Les remontées mécaniques contribuent à hauteur de 16 % à l'emploi salarié touristique total, et jusqu'à 23 % dans les stations pyrénéennes soit autant que dans les stations alpines. Les activités récréatives et sportives génèrent, quant à elles, une part plus élevée d'emplois touristiques en stations que dans les Alpes. En montagne hors station, c'est le contraire. Au total, elles représentent 5 % des emplois salariés touristiques de la zone touristique de montagne pyrénéenne.

Plus d'emplois touristiques en été dans les Pyrénées

De seulement 6 900 en novembre, le volume d'emplois salariés généré par les activités touristiques atteint jusqu'à 10 900 en août, en moyenne mensuelle. Il présente même une bosse en été (10 700 emplois en juillet-août) plus forte qu'en hiver (9 600 emplois en février-mars), contrairement aux Alpes. La zone de montagne touristique pyrénéenne est soumise à une saisonnalité moins marquée l'hiver mais plus forte l'été que celle des Alpes. Les mois creux d'octobre et de novembre représentent 14 % de l'emploi salarié touristique total, contre 11 % pour les Alpes. Ce constat se vérifie notamment dans l'hôtellerie : octobre et novembre représentent 9 % des nuitées totales de l'année, contre 4 % pour les Alpes.

Dans les stations pyrénéennes, la double saisonnalité est toujours marquée mais la bosse est alors plus importante en hiver (7 100 emplois salariés en moyenne en février-mars) qu'en été (6 300 en juillet-août). La saisonnalité est néanmoins moins forte que dans les stations alpines, tant en hiver qu'en été. Hors stations, l'emploi touristique n'est soumis qu'à une seule bosse en été mais de forte amplitude : 2 500 emplois salariés en février-mars contre 4 400 en juillet-août. La saisonnalité est ici comparable à celle des Alpes.

4 000 emplois salariés touristiques dans l'hôtellerie et la restauration

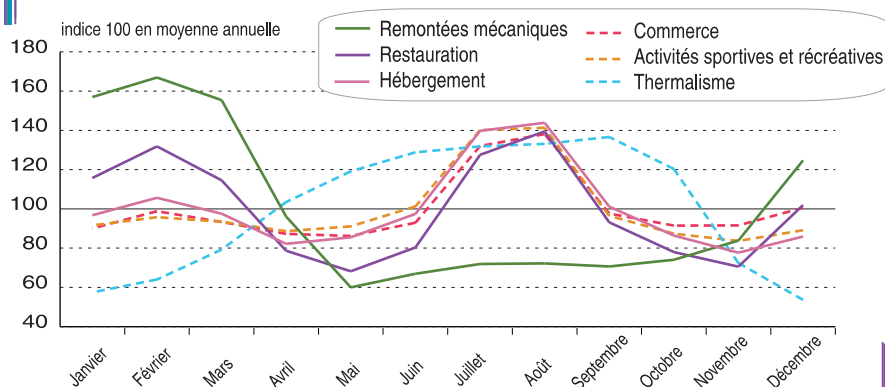
Nombre d'emplois salariés touristiques et part de l'emploi touristique total selon le secteur d'activité

	Emplois salariés touristiques (moyenne annuelle)	Part de l'emploi touristique total (%)
Restauration	1 000	11,6
Hébergement	2 900	33,7
- hôtels	1 500	17,4
- campings, villages de vacances, résidences de tourisme	1 400	16,3
Commerce	1 200	14,0
- commerce alimentaire de proximité	700	8,2
- commerce de détail non alimentaire	100	1,2
- super et hypermarchés	200	2,3
- cafés tabacs, débits de boisson	200	2,3
Autres activités touristiques	3 500	40,7
dont : - remontées mécaniques	1 400	16,3
- thermalisme	700	8,1
- activités sportives et récréatives	400	4,7
- organismes de tourisme	200	2,3
- parcs d'attraction et casinos	200	2,3
- gestion du patrimoine	100	1,2
Total	8 600	100,0

Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009

Les thermes, une forte activité d'avril à octobre

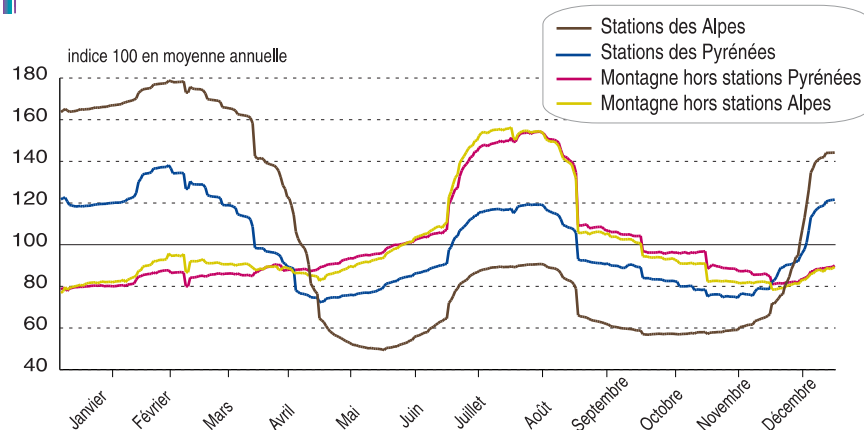
Profil saisonnier de l'emploi touristique par secteur d'activité



Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009

Une saison d'été plus marquée que dans les stations alpines

Profil saisonnier de l'emploi salarié touristique par type d'espace touristique



Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009

Une approche de l'emploi non salarié lié au tourisme

Le recensement de la population est une source qui permet d'estimer l'emploi non salarié pour les seules activités considérées comme 100 % touristiques (hébergements touristiques, thermalisme, remontées mécaniques, etc...). Dans la zone de montagne touristique pyrénéenne, les activités 100 % touristiques procurent 850 emplois non salariés au 1^{er} janvier 2009, dont 90 % dans les hôtels ou autres hébergements. Cette estimation a cependant une limite : elle porte sur le mois de janvier de l'année (période de collecte du recensement).

6 700 équivalents temps plein pour 8 600 emplois

L'importance du temps partiel est une caractéristique de l'emploi salarié touristique. Ainsi, les 8 600 emplois en moyenne annuelle sur l'année 2009 correspondent en fait à 6 700 équivalents temps plein (ETP). Comme dans les Alpes, l'importance du temps partiel varie au cours de l'année, avec notamment un moindre recours en décembre et en janvier. Certaines activités y font particulièrement appel comme la restauration ou les activités sportives et récréatives. En revanche, les emplois touristiques dans les remontées mécaniques sont pour la plupart des emplois à temps plein.

Moins d'un tiers des emplois sont saisonniers

Parmi les 8 600 emplois salariés touristiques de la zone de montagne touristique pyrénéenne, 2 300 sont des emplois saisonniers, c'est-à-dire signés pour une période incluse dans une « saison ». Les emplois saisonniers d'hiver et d'été représentent respectivement 13 % et 15 % du volume annuel de l'emploi touristique. Près de 7 emplois saisonniers sur 10 sont localisés en station. Ces 2 300 emplois saisonniers correspondent à près de 15 000 contrats signés. Quatre profils-types de travailleurs saisonniers se dégagent. Le premier profil-type (63 % des contrats) comprend surtout des employés aux salaires horaires moyens faibles. Il se décompose en trois sous-groupes de tailles assez

comparables : des emplois de l'hôtellerie-restauration occupés majoritairement par des femmes avec des salaires horaires parfois très faibles, d'autres relevant surtout du commerce et plutôt occupés par des jeunes femmes à temps partiel avec des contrats courts signés davantage en été et enfin des hommes travaillant lors de la saison d'hiver. Le deuxième profil-type de contrats saisonniers (18 %) correspond à des emplois plus qualifiés, plutôt occupés par des cadres et des professions intermédiaires le plus souvent à temps partiel avec des contrats très courts et des salaires horaires élevés, notamment dans les campings, villages de vacances et résidences de tourisme ou encore dans les activités récréatives et sportives. Le troisième profil-type (14 % des contrats saisonniers) se compose de

La Confédération Pyrénéenne du Tourisme

La Confédération Pyrénéenne du Tourisme a la particularité d'être la seule association en France qui regroupe et fédère, dans une démarche de massif, les principaux partenaires de l'économie touristique du massif pyrénéen. Sa zone de « compétence » est interrégionale et interdépartementale ; elle a été définie en collaboration avec l'ensemble des observatoires départementaux et régionaux partenaires. Cette zone est caractérisée par une fréquentation touristique de montagne. Elle comprend 630 communes et couvre la partie montagne de trois régions administratives (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) et de six départements (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Aude et Pyrénées-Orientales) ainsi que 38 stations de sports d'hiver. La Confédération Pyrénéenne du Tourisme a deux missions essentielles : développer l'image de marque et la notoriété des Pyrénées, en tant que destination de vacances toutes saisons et animer le réseau des partenaires publics et privés autour d'une dynamique commune de développement de l'économie touristique.

Essentiellement des employés et des ouvriers

Répartition des emplois saisonniers selon différents critères démographiques (%)

	Saisonniers d'été	Saisonniers d'hiver
Sexe		
Hommes	39	56
Femmes	61	44
Âge		
Moins de 26 ans	45	34
De 26 à 35 ans	21	32
De 36 à 45 ans	16	18
De 46 à 55 ans	12	12
Plus de 56 ans	6	4
Catégorie professionnelle		
Chefs d'entreprise et cadres	2	1
Professions intermédiaires	14	8
Employés	71	60
Ouvriers	12	31
Temps de travail		
Temps complet	63	77
Temps partiel	37	23
Durée de contrat		
Inférieure ou égale à 1 mois	43	50
Durée moyenne (en jours)	55	52
Rémunération		
Salaire net mensuel moyen pour un temps plein (en euros)	1 300	1 330

Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009



Les saisonniers d'hiver travaillent plus fréquemment tout au long de l'année

Répartition des saisonniers selon leur nombre de contrat en 2009 (%)

	Un seul contrat	Plus d'un contrat (saisonnier ou non) avec une durée sur l'année...	
		... inférieure à l'équivalent d'un mi-temps annuel à temps complet	... supérieure à l'équivalent d'un mi-temps annuel à temps complet
Saisonniers d'hiver (sans contrat de saisonnier d'été)	23	42	35
Saisonnier d'été (sans contrat de saisonnier d'hiver)	38	43	19
Saisonniers d'hiver et d'été	0	55	45
Ensemble des saisonniers	28	44	28

Source : Insee - Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2009

d'un contrat à durée déterminée. Tous secteurs confondus, la moitié des contrats rapporte au moins 1 650 euros. L'hiver, les « gros contrats » sont plus nombreux et permettent à un quart de leurs bénéficiaires de percevoir au moins 4 500 euros.

Plusieurs contrats dans l'année pour 7 saisonniers sur 10

Seuls trois travailleurs saisonniers sur dix n'ont signé qu'un seul contrat en 2009. Parmi eux, les deux tiers ont moins de 26 ans : il s'agit alors souvent d'un « job d'été » et d'un revenu d'appoint pour les étudiants. Pour d'autres jeunes, ces emplois saisonniers peuvent aussi représenter une première expérience professionnelle ou avoir été choisis faute de trouver un emploi stable. En 2009, la grande majorité des travailleurs saisonniers a donc signé plusieurs contrats, saisonniers ou non. Ainsi, un saisonnier sur dix a réalisé les deux saisons. Travailler dans la durée n'est donc pas une singularité pour un saisonnier du tourisme. Il peut même cumuler des durées de travail assez longues. Par exemple, trois saisonniers sur dix ont, durant l'année 2009, travaillé au moins l'équivalent d'un mi-temps annuel à temps complet. En termes de rémunération, un saisonnier sur six gagne au moins l'équivalent d'un SMIC annuel à temps complet.

contrats plus longs qui concernent surtout des hommes, ouvriers, âgés entre 26 et 45 ans. Ils travaillent l'hiver, à temps complet avec des contrats supérieurs à trois mois pour des salaires horaires assez élevés et sont pour plus de la moitié d'entre eux employés dans le secteur des remontées mécaniques.

Enfin le quatrième profil-type (5 % des contrats saisonniers) correspond à des contrats signés pour des durées en moyenne plus longues, principalement par des femmes plutôt âgées et exerçant l'été dans les thermes.

L'été, plus de jeunes et de femmes

Dans la zone de montagne touristique pyrénéenne, les emplois saisonniers d'hiver sont en majorité pourvus par des hommes (56 %) et ceux d'été davantage par des femmes (61 %). Une fois neutralisés un grand nombre d'effets structurels (âge, temps de travail, catégorie socioprofessionnelle, durée de travail et secteur d'activité), une femme a une probabilité 1,2 plus élevée de travailler l'été qu'un homme. L'été, un

emploi saisonnier a aussi 1,6 fois plus de chance d'être occupé par un jeune de moins de 26 ans que par un travailleur plus âgé. Les emplois saisonniers sont moins souvent à temps complet en été (63 %) qu'en hiver (80 %), surtout en stations (jusqu'à 91 % dans les remontées mécaniques).

Les emplois saisonniers sont très peu qualifiés : il y a peu de cadres et seulement 11 % des salariés relèvent de la catégorie « professions intermédiaires » (14 % en été et 8 % en hiver). Les durées de contrats sont assez semblables l'été et l'hiver (une cinquantaine de jours en moyenne).

Ramené à un temps complet mensuel, le salaire net moyen se situe autour des 1 300 euros en 2009, aussi bien l'été que l'hiver. Les salaires horaires sont cependant moindres que chez les non-saisonniers. Ces emplois sont en effet moins qualifiés que la moyenne et plus souvent occupés par des jeunes. En effet, toutes choses égales par ailleurs, un saisonnier perçoit un salaire horaire un peu plus élevé qu'un non saisonnier. Cette différence peut s'expliquer par les indemnités de fin de contrat versées aux saisonniers bénéficiant

Pour en savoir plus

- « *Emplois saisonniers dans le tourisme : un poids localement important* », Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 145, décembre 2012
- « *En Languedoc-Roussillon, l'emploi touristique varie du simple au double au cours de l'année* », Insee Repères Synthèses n° 12, décembre 2012
- « *Emplois saisonniers en Midi-Pyrénées : des métiers divers, un pic en été* », Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 141, mars 2012
- « *Accompagner l'emploi saisonnier : un objectif pour l'Aquitaine en 2012* », Insee Aquitaine e-dossier n° 2, mars 2012

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
DIRECTION RÉGIONALE
DE MIDI-PYRÉNÉES

Téléphone : 05 61 36 61 36
Télécopie : 05 61 36 62 00
Adresse : 36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE CEDEX 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier
Rédacteur en chef : **Bruno Mura**
Maquettiste : **Alain Anquetil**

Imprimeur : **Escourbiac**
Dépôt légal : avril 2013
ISSN Midi-Pyrénées : 1262-442X
ISSN Languedoc-Roussillon : 1286-4218